Une expertise confirme la thèse de la mort par asphyxie d'Adama Traoré (Màj)

05/07/2017 à 20h02



Le jeune homme était mort lors de son interpellation par les gendarmes le 19 juillet.

Ce n'est pas une bonne nouvelle pour l'ancien procureur de Pontoise Yves Jannier, aujourd'hui avocat général près de la cour d'appel de Paris. Les résultats de la contre-expertise demandée par la famille d'Adama Traoré, 24 ans, décédé lors d'une interpellation par les gendarmes, le 19 juillet, à Beaumont-sur-Oise (Val d'Oise) contredisent les affirmations assénées par le magistrat lors de la mort du jeune homme.

(…) Le Parisien